

**Dates et montants des prélèvements automatiques
au titre des T2 (janvier-mars) § T3 (avril-juin) 2025**

	INTERNE	DP5 JRS	DP4 JRS	DP3 JRS
10 février 2025	145	60	50	40
10 mars 2025	145	60	50	40
10 avril 2025	145,02	55,92	52,28	44,66
TOTAL	435,02	175,92	152,28	124,66

	INTERNE	DP5 JRS	DP4 JRS	DP3 JRS
12 mai 2025	100	40	35	25
10 juin 2025	100	40	35	25
9 juillet 2025	90,02	37,28	26,57	22,38
TOTAL	290,02	117,28	96,57	72,38

Nota :

- Vous pouvez retrouver les tarifs pour le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre sur le site du lycée.
- Les prélèvements du 2nd trimestre, janvier-mars, commencent en février.
- Les prélèvements du 3^{ème} trimestre, avril-juin, commencent en mai.

Les prélèvements ont lieu à une date proche du 10 de chaque mois.